

Mairie de Pignans

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL .91/2024

DATE DE LA CONVOCATION :

29 octobre 2024

DATE DE PUBLICATION :

06 novembre 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le 4 novembre à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 25

Membres présents : 21

Nombre de votants : 23

Etaient présents :

M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

*M. BENEDETTO Nicolas donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne
M. CAMARA Célestin donne pouvoir à M. HURET David*

Etaient absents :

*Mme MARTIN Pascale
M. HERAUD Jean-François*

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme NICODEMO Mélissia ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**AUTORISATION POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LE 1/4 DES DEPENSES
 D'INVESTISSEMENT DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 DE LA COMMUNE, DE L'EAU CELUI DE
 L'ASSAINISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

"Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de Fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus."

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE					
Chapitre	Libellé	BP 2024	DM 2024	BP24+DM24	1/4 crédits autorisées
20	immobilisations incorporelles	80 200,00 €	80 000,00 €	160 200,00 €	40 050,00 €
2031	Frais d'études	70 000,00 €	80 000,00 €	150 000,00 €	37 500,00 €
2051	Concessions et droits similaires	10 200,00 €	- €	10 200,00 €	2 550,00 €
21	immobilisations corporelles	475 971,20 €	595 236,31 €	1 071 207,51 €	267 801,88 €
2111	Terrain nus	25 000,00 €		25 000,00 €	6 250,00 €
21311	Batiments administratifs	110 582,60 €		110 582,60 €	27 645,65 €
21328	Autres batiments privés		249 674,66 €	249 674,66 €	62 418,67 €
21351	Batiments publics	35 000,00 €		35 000,00 €	8 750,00 €
2152	Installation de voirie	122 788,60 €	345 561,65 €	468 350,25 €	117 087,56 €
215738	Autre matériel et outillage de voirie	33 100,00 €		33 100,00 €	8 275,00 €
216111	Ceuvres et objets d'art	60 000,00 €		60 000,00 €	15 000,00 €
21838	Autre matériel informatique	32 500,00 €		32 500,00 €	8 125,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	57 000,00 €		57 000,00 €	14 250,00 €
23	immobilisations en cours	1 415 000,00 €	- 346 566,67 €	1 068 433,33 €	267 108,33 €
2313	Constructions	1 415 000,00 €	- 346 566,67 €	1 068 433,33 €	267 108,33 €

BUDGET DE L'EAU					
Chapitre	Libellé	BP 2024	DM 2024	BP24+DM24	1/4 crédits autorisées
20	immobilisations incorporelles	59 400,00 €	52 722,69 €	112 122,69 €	28 030,67 €
2031	Frais d'études	59 400,00 €	52 722,69 €	112 122,69 €	28 030,67 €
23	immobilisations en cours	363 764,85 €	3,00 €	363 761,85 €	90 940,46 €
2313	Constructions	181 882,43 €		181 882,43 €	45 470,61 €
2315	Installation matériel	181 882,42 €	3,00 €	181 879,42 €	45 469,86 €

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT					
Chapitre	Libellé	BP 2024	DM 2024	BP24+DM24	1/4 crédits autorisées
20	immobilisations incorporelles	63 659,12 €		63 659,12 €	15 914,78 €
2031	Frais d'études	63 659,12 €			
21	immobilisations corporelles	250 000,00 €	79 424,59 €	329 424,59 €	82 356,15 €
2151	Installations complexes spécialisées	150 000,00 €		150 000,00 €	37 500,00 €
21532	Réseaux d'assainissement		79 424,59 €	79 424,59 €	19 856,15 €
217532	Reseau d'assainissement	100 000,00 €		100 000,00 €	25 000,00 €
23	immobilisations en cours	600 000,00 €		600 000,00 €	150 000,00 €
2313	Constructions	300 000,00 €		300 000,00 €	75 000,00 €
2315	Installation matériel	300 000,00 €		300 000,00 €	75 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les budgets primitifs 2024 et les décisions modificatives qui s'y rapportent,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

D'AUTORISER jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2025 Commune, Eau et Assainissement, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts non compris les crédits afférents au remboursement de la dette sur la base des enveloppes financières suivantes :

- **Budget Commune :**
 - **Chapitre 20 : 40 050.00 €**
 - **Chapitre 21 : 267 801,87 €**
 - **Chapitre 23 : 267 108.33€**
- **Budget Eau :**
 - **Chapitre 20 : 28 030.67 €**
 - **Chapitre 23 : 90 940.46 €**

- **Budget Assainissement :**
 - **Chapitre 20 : 15 914.78 €**
 - **Chapitre 21 : 82 356.14 €**
 - **Chapitre 23 : 150 000.00 €**

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

Pour : 19 UNANIMITE

Contre : 0

Abstention : 4

**M. AIGUESPARSES Cédric, Mme GACNIK Marie-France, Mme PRUNET Sophie,
Mme YZQUIERDO Laurence**

NICODEMO Mélissia

Secrétaire de Séance



BRUN Fernand

Maire

